

# Bulletin Info de Germigny des Prés

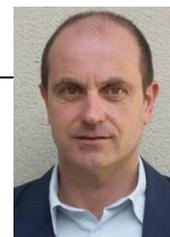
LA PRIEURÉE  
C<sup>te</sup> de GERMIGNY des PRÉS

Juin 2017

LE MESNIL  
C<sup>te</sup> de GERMIGNY des PRÉS



## L'édito du Maire



La période d'élaboration des budgets est maintenant passée, ce bulletin vous présentera les orientations communales et intercommunales. Désormais, après une période de mise en sommeil des projets en raison des élections présidentielles et législatives, il faut travailler à la réalisation des démarches engagées : audits de sécurité du bourg, audit de l'éclairage, rénovation du logement communal, PLU, ...

Outre l'amélioration du cadre de vie des habitants, qui est de la responsabilité de la municipalité, l'animation de la commune est dévolue aux associations. Les beaux jours arrivant, les manifestations se multiplient permettant de réunir et de fédérer les habitants de notre commune. De nouvelles activités sont proposées, preuve d'un dynamisme évident de notre tissu associatif.

Je vous souhaite à tous un excellent été et de bonnes vacances à ceux qui en profiteront pour faire une pause dans leurs activités quotidiennes.

Philippe Thuillier

## Sommaire

Budget, Opération tranquillité vacances.....	page 2	Le bruit, Prospections archéologiques.....	page 6
Communauté de Communes Val de Sully, PLU.....	page 3	Vide-greniers, Fête de la Musique, de la St Jean.....	page 7
Environnement, Audit éclairage, Chemin des Manteaux...page 3		Inauguration, La poste.....	page 7
Pont de Bonneau, Audit Sécurité du Bourg.....	page 4	Maisons Fleuries.....	page 8
Horaires d'été, Cinéma en Plein-Air, Accessibilité .....	page 4	Reprise de concessions.....	page 8
Spectacle de l'école, Cirque .....	page 5	Les autorisations d'urbanisme .....	page 8
Fête du bois, Cérémonie du 8 mai.....	page 6	Intervention « sauvetage », Etat-Civil .....	page 8

## 2. Ressources et charges de fonctionnement et investissements

En 2017, les recettes devraient connaître une nouvelle baisse et nos projets, une nouvelle fois, se limiteront à la mise aux normes (accessibilité mairie), l'entretien du patrimoine (réhabilitation logement communal) et de la voirie (mise en place d'un plan d'entretien sur 3 ans) et la poursuite d'aménagement de l'aire de jeux. Les charges de fonctionnement, bien maîtrisées depuis plusieurs années continueront à être encadrées. Les projets feront l'objet de recherches de subvention permettant de les réaliser (95 000 € de recettes prévues).

## 1. Éléments de contexte et projets

L'année 2016 s'est déroulée dans un contexte de nouvelle baisse de dotation de l'état et avec une stabilité des recettes fiscales. Les projets se sont donc exclusivement concentrés sur la mise aux normes (Défense Incendie, accessibilité), la sécurisation et sur l'amélioration du cadre de vie (enfouissement des réseaux conjointement avec ENEDIS et le Conseil Départemental et aménagement aire de jeux). Au niveau des charges de fonctionnement, le personnel est passé de 4 agents (2 ETP (Equivalent Temps Plein) + 2x1/2) à 3 agents (2 ETP + 1/2 complété par des prestations ponctuelles au service technique réalisées par des entreprises extérieures ou un agent d'une autre collectivité) permettant une baisse des charges.

## 3. Endettement

L'endettement de la commune est constitué de prêts consentis pour la création/extension de l'école et l'assainissement dont le montant de remboursement annuel est de 17 835,20 € pour le capital et 7 799,26 € pour les intérêts.

# Budget

## 4. Montant du budget

Le budget de fonctionnement s'établit à 647 692,73 € (dont report de 366 285,73 € de 2016), le budget d'investissement s'établit à 327 488,80 € (dont report 117 588,92 € de 2016).

## 5. Niveau des taux d'imposition

Les taux d'imposition sont stables depuis de nombreuses années :

- taxe habitation : 9,41%,
- taxe foncier bâti : 15,14%,
- taxe foncier non bâti : 52,03%

et ne sont pas modifiés pour 2017.

## 6. Effectifs de la collectivité

L'effectif de la collectivité est le même qu'en 2016 (2,5 ETP), les 3 employés étant désormais titulaires. Comme en 2016, en cas de besoin, des prestations extérieures pourront être réalisées par des entreprises ou un agent d'une autre collectivité.

## Opération Tranquillité Vacances

Pour votre tranquillité pendant vos vacances, il est possible de signaler votre absence à la Police Intercommunale soit par téléphone, soit en remplissant un formulaire en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes.

**Formulaire en ligne** : <http://www.cc-valdoretforet.com/Operation-Tranquillite-Vacances,768>

**Coordonnées de la Police Intercommunale** (28 Route des Bordes - 45460 Bonnée)

Email  : [police.intercommunale@valdesully.fr](mailto:police.intercommunale@valdesully.fr)

/ Téléphone  : 02.38.35.30.89

## Communauté de Communes Val de Sully (CCVdS)



La mise en place de la Communauté de Communes Val de Sully se poursuit. Le budget a été voté en avril (vous trouverez les détails dans le bulletin de la CCVdS), les projets engagés continuent (extension-rénovation du centre aquatique Val d'Oréane de Dampierre, entretien de la zone d'activité de la Jouanne à Ouzouer S/Loire, centre multi-accueil d'Ouzouer S/Loire) et de nouveaux commencent à prendre forme (Centre d'Interprétation de St Benoit, centre culturel de Sully).

Une autre étape importante est en cours : l'élaboration du projet de territoire. Chaque commune a été invitée à réfléchir sur sa place dans la CCVdS, les équipements et services souhaités pour le développement du territoire communautaire mais aussi de la commune (pour Germigny le document a été rempli lors d'une réunion de travail des membres du Conseil Municipal). Le cabinet OMNIS en charge de l'accompagnement de la CCVdS va maintenant « dépouiller » les informations fournies par les communes. Ce projet de territoire permettra à la CCVdS d'établir une feuille de route des projets pour les prochaines années.



L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme se poursuit. Nous en sommes à la rédaction du règlement en fonction des différentes zones. Ce document doit refléter les orientations définies dans le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durables) : l'architecture des bâtiments, l'implantation sur le terrain, la reconversion des bâtiments, ... Le règlement a été présenté aux personnes publiques associées (divers services de l'Etat tels que la DDT, l'ABF) début juin. Le **7 juillet à 18h (place de la mairie)**, nous organiserons un atelier participatif. Au travers d'une balade dans Germigny, nous expliquerons par des cas concrets les points retenus dans le règlement. A noter que tant que le PLU n'est pas validé, le Plan d'Occupation des Sols n'est plus applicable, nous retournons donc sous le Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui induit une étape de validation supplémentaire de documents d'urbanisme par la Direction Départementale des Territoires.



### Environnement

Nous déplorons (toujours et encore) de trop nombreux dépôts sauvages allant du sac d'ordures ménagères aux appareils électriques (aspirateur !). Cela n'est pas acceptable et a un coût non négligeable pour la collectivité : temps passé pour ramasser les déchets, surcoût de collecte facturé par le SICTOM à la commune. Pour rappel, les déchetteries de Châteauneuf et de St Aignan des Gués sont là pour accueillir les différents objets déposés. S'y rendre coûte assurément moins cher que l'amende qui pourrait être administrée aux contrevenants.

### Audit éclairage

Début 2017, nous avons lancé un audit de l'éclairage public, conjointement avec St Benoit sur Loire. L'objectif est de faire l'état de notre éclairage, de recueillir des plans d'amélioration et d'économies et d'éventuellement réaliser les travaux sur plusieurs années. Seulement 2 bureaux d'études ont répondu à l'appel d'offres et leurs réponses sont actuellement en cours d'analyse auprès de l'ADEME.



### Chemin des Manteaux

Depuis la mise en place du parcours Oratoire-Grand Clair en 2016, le chemin des Manteaux est plus fréquemment emprunté par les piétons. Dès lors, la question de la sécurité des piétons se pose. Lors de sa séance du 18 mai, le Conseil Municipal a décidé de réserver ce chemin aux piétons et cycles. Les parties pour accéder aux habitations resteront accessibles aux véhicules. La signalisation correspondante sera mise en place cet été.

## Pont de Bonneau

En 2015, nous avons rénové le pont Bonneau qui enjambe la rivière la Bonnée entre le Mesnil et le bourg. Cet ouvrage, relativement ancien, est malgré tout fragile et pas adapté au poids et volume des poids lourds et engins agricoles actuels. Afin de préserver l'ouvrage et prévenir tout accident, lors de sa séance du 18 mai le Conseil Municipal a décidé de limiter le tonnage sur cette route à 19 tonnes.

La signalisation correspondante sera mise en place cet été.

## Audit sécurité du bourg

Le 5 mai dernier, en présence de certains riverains, le Département du Loiret et le cabinet INGEROP nous ont présenté le diagnostic de l'audit. Les relevés de vitesse et de fréquentation réalisés sur une semaine ont permis d'obtenir une vision objective du trafic circulant dans notre commune, le point critique étant le carrefour central. Les nombreux échanges avec les riverains ont permis au cabinet de se faire une idée plus précise des difficultés vécues sur le terrain. La prochaine étape aura lieu début juillet avec la remise de propositions d'aménagements (accompagnées d'une estimation du coût). La décision de réaliser d'éventuels aménagements restera la responsabilité de la municipalité.



## Nouveaux horaires des permanences de mairie

Comme les années précédentes, les horaires des permanences de mairie vont être modifiés en juillet et août. Ainsi, du **19 juillet au 31 août**, les permanences d'ouverture de la mairie auront lieu les **mercredis de 9h à 12h** et les **jeudis de 17h à 19h**.

Par ailleurs, à partir du 1<sup>er</sup> septembre, les horaires d'ouverture de la mairie seront : **les mercredis de 9h à 12h** et **les jeudis de 16h à 19h** et les permanences du maire seront assurées le mercredi matin avec rendez-vous (de préférence), ou le lundi de 17h à 19h uniquement sur rendez-vous, le jeudi soir un des 4 adjoints sera également présent.

L'Etat ayant retiré à de nombreuses communes comme la nôtre, la gestion des cartes d'identité, cela nous conduit à réduire le nombre de jours d'ouverture, cependant en contrepartie nous augmentons la plage d'ouverture du jeudi (démarrage à 16h, permettant aux parents venant chercher les enfants à l'école ou à l'arrêt de bus, d'en profiter, si besoin, pour « grouper les déplacements »).



## Cinéma en plein air : innovation à Germigny

La CCvS propose une animation originale : un cinéma en plein air.

Le principe est simple : un écran gonflable installé sur un lieu suffisamment grand permettant de projeter un film, chacun apporte son siège, projection dès la tombée de la nuit. Dès que nous avons eu connaissance de cette initiative, nous avons réservé une date : le **5 août**, et ce sera au Grand Clair ! Le titre du film projeté n'est pas encore connu, nous vous en informerons prochainement ainsi que l'horaire de début de séance. **Réservez votre date !**



## Ecole de Germigny - Accessibilité

Afin d'être en conformité avec les règles d'accessibilité, il ne restait plus qu'à apposer sur les baies vitrées de l'école et de la cantine des stickers permettant de clairement distinguer la présence des vitres. Les enfants du CP ont réalisé des dessins qu'ils ont collé sur les parois, remplaçant avantageusement les stickers standard. De plus, ce fut pour eux l'occasion d'un atelier de travail sur le handicap.

## Spectacle de l'école

Le vendredi 12 mai, les enfants de l'école de Germigny (CP et CE1) ont présenté leur spectacle de chants et danses travaillé en collaboration avec l'école de musique de la Communauté de Communes du Val de Sully et l'association « bouge ton corps » de St Martin d'Abbat. Un bel exemple de collaboration intercommunale pour une belle réussite.

Ci-dessous, un petit « retour » des enfants sur cette représentation :

### Paroles d'enfant de CP

"Vendredi soir, on a dansé avec Sophie et on a chanté avec la maîtresse. A chaque fois qu'on finissait de chanter, les parents applaudissaient. C'était le petit groupe des rockeurs. C'était génial !"

### Texte écrit par la classe de CE1

Le vendredi 12 mai, à la salle polyvalente de Saint-Benoît-sur-Loire, nous avons fait un spectacle de rock. Les 2 classes de CP et de CE1 ont appris les chansons avec Aurélie, puis Nathalie, et les danses avec Sophie. Chaque classe a écrit une chanson que Sébastien le guitariste a mis en musique. Pour le CP, c'était "Le Rock, c'est génial"

et pour les CE1 c'était "Les Germigny-Rockeurs". Il y avait un groupe de musiciens et une chanteuse qui nous accompagnaient, et aussi la classe de musique de Sébastien qui a joué plusieurs morceaux, c'était les "Mini-Rockeurs".



## Cirque Dumas le 17 mars



Pour la première fois dans notre village un cirque, non, ce n'est pas Bouglione, mais un petit chapiteau installé en moins de deux heures, sur le parking du Grand Clair. A 18 H30, une quarantaine d'enfants de 3 à 13 ans accompagnés de leurs parents entrent sous le chapiteau. Les spectateurs après avoir pris leur billet s'installent sur les bancs de bois. Les enfants regardent et applaudissent les différentes attractions : jongleurs, acrobate, chiens, chats sautant à travers des anneaux, un singe sur une balançoire et faisant la forte

tête, et l'entr'acte permettant aux enfants d'acheter des friandises. Ensuite, sur la piste, un grand coffre noir et personne à côté, après quelques instants d'attente, une jeune femme s'approche, ouvre la malle et à notre surprise en extrait un serpent de 2.80 m de long, pesant 30 Kg qu'elle pose sur ses épaules, puis un second, plus petit. Après avoir montré ces 2 reptiles, elle va présenter le plus gros au public et ceux qui le désirent peuvent toucher l'animal. Le spectacle continue avec une manipulation de fouet, un clown trompettiste, et des jeux d'adresse.....

Tous semblent apprécier cette soirée qui répétons-le, était une première à Germigny.

## Fête du Bois des 2 et 3 septembre 2017

L'association des 8 communes et le Bois organise pour la quatrième édition, la fête du Bois les 2 et 3 septembre prochains à **Dampierre en Burly**. Afin que cette manifestation soit réussie l'association a besoin de bénévoles pour la préparation les jours précédents et pour l'organisation les jours de la fête. Si vous disposez d'un peu de temps, même seulement que de quelques heures, vous serez les bienvenus.

Vous pouvez vous inscrire en appelant au :

02 38 35 66 29 ou 06 61 80 32 74



## Cérémonie du 8 mai



Lundi 8 mai 2017, Philippe Thuillier, Maire, a déposé en compagnie d'un enfant de la commune une gerbe au pied du monument aux morts en présence des élus et des Germignons pour rendre hommage aux anciens combattants des dernières guerres. Une minute de silence a été observée après la lecture du message officiel et la citation des noms inscrits sur le monument. Il s'en est suivi la distribution des bleuets dont le produit de la vente est remis aux Anciens Combattants.

La cérémonie s'est terminée au foyer rural par un vin d'honneur préparé et servi par le Conseil Municipal.

## Le bruit peut déranger vos voisins !

Avec le retour des beaux jours, les travaux d'entretien et de bricolage occupent une bonne partie de nos temps libres. Cependant, le bruit généré par les différents outils peut gêner le voisinage.

Petit rappel des horaires autorisés dans l'arrêté correspondant :

Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00



## Prospections archéologiques autour de l'oratoire



Après les recherches sur la mosaïque et après les relevés des dimensions de l'oratoire, cette année les investigations se poursuivent avec des prospections archéologiques autour de l'oratoire et sur les parkings (mairie et préau de l'oratoire) du **10 au 12 juillet**.

La circulation et le stationnement seront momentanément perturbés et réglementés par un arrêté.

## Vide-greniers et Marché de Producteurs du 28 mai

Cette manifestation, organisée par le Comité des Fêtes a regroupé une soixantaine d'exposants sur l'espace du Grand Clair, ainsi que plusieurs cultivateurs et producteurs. Le total de ces participants formant ainsi un linéaire d'environ 300 m. Une très belle et très chaude journée a favorisé, la restauration et la buvette, ainsi que la vente d'objets plus ou moins hétéroclites.



**Vive le vide-greniers 2017 !!!**

### La Fête de la Musique

Cette année l'Atelier Danse propose au public de venir danser le **vendredi 23 juin** sur le terrain communal du Grand Clair (ou sous les barnums installés) à partir de 19h. Chacun pourra apporter un pique-nique à partager, une buvette et des gâteaux seront en vente.

Renseignements : 06-21-31-43-42



### Les feux de la St Jean

Le **samedi 24 juin**, à l'occasion des Feux de la Saint Jean, une soirée Moules-Frites accompagnée de Disco et de Variétés sera organisée par le Comité des Fêtes de Germigny à l'Espace du Grand Clair à partir de 20h.

Renseignements et inscription : 06-21-31-43-42  
ou à l'adresse mail : [cdf.germignydespres@free.fr](mailto:cdf.germignydespres@free.fr)



### Inauguration

Conjointement avec ENEDIS et le Conseil Départemental, la municipalité procèdera à l'inauguration de l'enfouissement des réseaux électricité haute et basse tension, éclairage et telecom route de St Martin. Parmi les nombreux travaux réalisés depuis 3 ans, nous en profiterons pour inaugurer également les jeux du Grand Clair et les travaux du parvis de l'oratoire. Les administrés sont cordialement invités. Rendez-vous place de la mairie le **30 juin prochain à 14h30**.

### La Poste vous informe

L'organisation de La Poste évolue.

A ce titre, à partir du **4 juillet 2017**, il est prévu que le facteur ait une coupure le midi pour déjeuner, son travail sera ainsi réparti sur l'ensemble de la journée et non plus seulement dans la matinée. Aussi, ne vous inquiétez pas si votre courrier n'arrive dans votre boîte à lettres que l'après-midi.



LA POSTE



### Les Maisons fleuries

La Commission des Maisons fleuries fera le tour de la commune le **21 juin 2017** afin d'établir le classement annuel. Plutôt qu'à l'automne, la remise des récompenses aura lieu au printemps 2018, ce qui permettra de disposer d'un plus grand nombre de variétés disponibles à offrir.

## Reprise de concessions au cimetière

Dans le budget 2017, nous avons prévu un montant pour la reprise de concessions abandonnées. Lors de sa dernière réunion, la commission cimetière et Nicolas ont identifié les tombes déclarées "en état d'abandon" (liste établie en 2014) s'avérant les plus dangereuses ou les plus difficiles à entretenir. L'appel d'offres est en cours de rédaction et l'objectif est que les travaux se déroulent cet été, voire à l'automne. D'avance, nous nous excusons pour la gêne qui sera occasionnée, mais cette opération est nécessaire pour le bon entretien de notre cimetière. Par ailleurs, bien que n'ayant aucune interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires dans le cimetière (dérogation au plan national) nous avons décidé d'appliquer le plan "0 pesticide" dans les allées. Nous faisons actuellement différents tests. Les allées principales sont désherbées manuellement, les hautes herbes sont coupées au fil pour éviter la mise à graines et un engazonnement autour du jardin du souvenir sera réalisé. Merci de votre compréhension.



### Les autorisations d'urbanisme

Chacun sait, ou doit savoir, que tous travaux de construction (abris de jardin, extension, piscine, ...) ou de clôture doivent faire l'objet au préalable de déclarations, autorisations ou permis de construire. La surveillance et le contrôle des actes d'urbanisme font partie des missions de la police intercommunale qui est habilitée à dresser procès-verbal et à enclencher les procédures judiciaires nécessaires. Pour ne pas en arriver là, n'hésitez pas à vous renseigner en mairie. Vous pouvez également obtenir des renseignements auprès du service urbanisme de la Communauté de Communes par téléphone au [02 38 35 05 58](tel:0238350558) (uniquement le matin) ou sur rendez-vous (uniquement l'après-midi).

### Intervention « Sauvetage »

Après un bel après-midi, dimanche 4 juin, une opération « sauvetage » a été effectuée sur la Bonnée !

Monsieur Le Maire, accompagné de riverains, ont mis leurs bottes pour récupérer, encore une fois, les balises de signalisations, gisant au milieu de la rivière. Ces balises au bord des ponts pour informer les conducteurs de la présence d'une rivière, sont régulièrement enlevées de terre et jetées dans l'eau. L'an dernier, le même souci s'était produit sur un autre pont.

Ce nouveau problème intervient quelques semaines après que des « plaisantins » aient eu la mauvaise idée d'arracher les panneaux d'agglomération route de St Martin. On se demande à quoi servent ces actes de vandalisme ...



**Etat Civil** (du 01/03/2017 au 31/05/2017)



**Décès :** Monsieur Pierre LAVAL décédé le 29 mars 2017

**Naissances, Mariages :** néant